

# LE REGLEMENT

## Article I : Organisation et Conditions générales de Participation

- 1.1. La Fédération des Associations des Jeunes de Punaauia organise, en partenariat avec la Mairie de Punaauia et la Polynésienne des Eaux (Sponsor Officiel), la 6<sup>ème</sup> Edition du « Raid Anani » le Dimanche 25 Juin 2017.
- 1.2. L'épreuve est ouverte à toute personne âgée à partir de 14 ans (Autorisation parentale pour les mineurs) munies d'un certificat médical (à l'exception des licenciés sportifs issus de clubs ou Fédérations).
- 1.3. L'organisateur pourra refuser le départ à un concurrent qui ne remplirait pas ces conditions avant la course.
- 1.4. Les participants peuvent courir en individuel **OU** en équipe. Les équipes sont composées de 2 Raideurs : Hommes, Femmes ou Mixtes.

### Article 1 bis Parcours

- 1.1 a) un parcours de 10 km ( parcours FUN 'S ) ouvert a tous publiques
- 1.2 b) un parcours de 18 km ( réservé aux chevronnées ) licenciés et spécialistes
- 1.3 c) le certificat médical option raid est obligatoire pour tout les non licenciées dans un club

## Article II : Départ et l'arrivée

- 2.1. L'épreuve se déroulera dans un milieu naturel sur deux parcours balisés de 10 km et 18 km
  - A) le premier départ vers l'entrée de la zone ( a la stèle des porteurs d'oranges ) à 7H00 traversé la nature , les hauteurs de la commune et l'arrivée a l'entrée d'honneur
  - B) le deuxième départ vers l'entrée de la zone ( a la stèle des porteurs d'oranges ) à 7H30 traversé la nature , les hauteurs de la commune et l' arrivée à l'entrée d'honneur.

## Article III : Lieux et droits d'inscription

- 3.1. Lieux de retraits et de dépôts de dossiers d'inscriptions :
  - **La Fédération des Associations des Jeunes de Punaauia** située à Outumaoro près de l'école Maehaa Nui.
  - **Olympians Sport,**
  - **La Mairie de Punaauia,**
- 3.2. Le calendrier de l'épreuve est fixé comme suit :
  - Ouverture et clôture des inscriptions : Du Lundi 01 Juin au Vendredi 23 Juin
  - La Participation est gratuite.
- 3.3. Une Assurance **MAE** n° C004934887 couvrira la manifestation.

## Article IV : Ravitaillement

- 4.1. Chaque coureur peut se munir de sa boisson ou aliments pour toute la durée de la course.
- 4.2. Des stands de ravitaillement seront placés tout le long du parcours. A l'arrivée, un grand stand approvisionné en boissons et en fruits frais.

## Article V : Environnement

- 5.1. Les coureurs s'engagent :
  - A ne pas cueillir de fruits, de plantes, fleurs ;
  - A ne pas jeter de débris, principalement les non-recyclables ;
  - A respecter les propriétaires ayant autorisés le passage sur leur propriété.

- 5.2. Les bouteilles vides peuvent être déposées aux différents points de contrôle et d'assistance secouristes.  
5.3. Le coureur se verra sanctionné en cas de non respect d'une des conditions citées ci-dessus.

### **Article VI : Les Postes de Contrôle**

- 6.1. Les coureurs, coureuses doivent passer par les points de contrôle.  
6.2. A l'Arrivée, les concurrents devront remettre leur dossard.

### **Article VII : Equipements**

- 7.1. Les participants doivent obligatoirement porter des chaussures fermées, le dossard. Un T-Shirt « Finisher » sera remis aux participants à l'arrivée.

### **Article VIII : Le Jury**

- 8.1. Un jury de Course est désigné à l'occasion des vérifications. Il comportera :  
- La direction de course  
- Les chronométreurs officiels  
8.2. En cas de litige, le jury délibère. Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix.

### **Article IX : Abandon**

- 9.1. Tout abandon volontaire ou survenant à la suite d'une blessure pénalise l'équipe.

### **Article X : Pénalités**

- 10.1. La perte du dossard et le passage par un sentier non-prévu par les organisateurs entraîne une pénalité de 15 minutes ajoutées sur son temps réglementaire.  
11.1. Pour le classement en équipe : l'équipe entière devra franchir la ligne d'arrivée ensemble. A défaut, l'équipe ne sera pas classée.  
11.2. *Catégories : OPEN, ENTREPRISE et QUARTIER*  
Des catégories seront mises en place en OPEN en ENTREPRISE et QUARTIER

### **Article XII : Réclamation**

- 12.1. Toute réclamation sera portée à la direction de course à l'arrivée.

### **Article XIII : Récompenses**

- 13.1. Les 3 Premiers de chaque Catégorie seront récompensés.  
13.2 en open entreprise et quartier homme, femme et mixte  
Et handisport.